



Communiqué de presse

Saint-Denis

Le 3 juin 2013

Les deux-roues motorisés : une priorité pour la Sécurité routière **Conférence de presse - mercredi 5 juin à 10h**

8 motards et 6 cyclomotoristes sont décédés sur les routes de la Réunion en 2012

Sur les cinq dernières années, ce sont 40 cyclomotoristes et 45 motocyclistes qui sont décédés sur les routes réunionnaises, soit 40% des tués.

Depuis le début de l'année 2013, 1 cyclomotoristes et 5 motocyclistes ont perdu la vie.

Dans le département, les conditions météorologiques favorables permettent la conduite d'un deux roues motorisés toute l'année, c'est une des raisons pour lesquelles la mortalité routière concernant les usagers en moto est particulièrement élevée notamment en milieu urbain. L'enjeu consistant à lutter contre l'insécurité routière des deux roues motorisés demeure donc une préoccupation majeure inscrite dans le Document général d'orientations (DGO) 2013-2017, pour la sécurité routière.

Par ailleurs, pour renforcer la sécurité de cette catégorie d'usagers, des réformes sont intervenues dans le cadre du permis moto ainsi que dans la formation à la conduite d'un cyclomoteur par la création du permis AM.

Une conférence de presse se tiendra le 5 juin 2013 à 10h, en préfecture, salle Mahé.

Nous vous remercions pour l'écho que vous voudrez bien accorder à la priorité que constitue la sécurité des usagers des deux roues motorisés.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle

Tél. 0262 40 74 18 / 74 19 - courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr

www.reunion.gouv.fr